

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 JUILLET 2025**

Date de la convocation : 30 juin 2025

transmise le : 30 juin 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 21

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAEHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH (arrivé à 19h55) , Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : , Monsieur Laurent WAEFFLER, Madame Mélanie LALLEMAND qui donne pouvoir à Madame NOBLET ; Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Emmanuelle EBERHARDT

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky WOLFF

2025 -064 Rénovation de l'éclairage public 2025-2026 : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

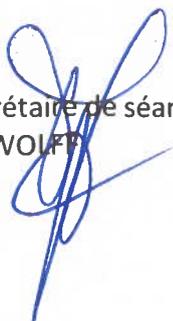
Dans le cadre du marché de rénovation de l'éclairage public, il y a lieu d'établir un avenant pour définir le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre, basé sur le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'est engagé le maître d'œuvre, à savoir 812 148,85 € HT.

Aussi le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'avenant définissant le montant de la rémunération du maître d'œuvre qui s'élève à 34 485.95 euros HT

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Le secrétaire de séance
Jacky WOLFF



Pour extrait conforme à Hoerd, le 11.07.2025
Publié le 11.07.2025
Transmis à la Préfecture le 11.07.2025
Certifié exécutoire

Le Maire
Denis RIEDINGER



Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250708-2025-064-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025
67720